

Mr Michel LE FLOC'H
31 Estrevet Poulou
29720 PLONEOUR LANVERN
☎ : 06 81 74 63 81 – 02 90 07 04 24
Email : immor@infonie.fr

H. 05



**Mme la Commissaire Enquêtrice
« Enquête Publique Révision PLU
En Mairie - Place Ch de Gaulle
29720 PLONEOUR LANVERN**

Plonéour Lanvern le 17.06.2021

Madame La Commissaire Enquêtrice,

Suite à la consultation des documents consultables et figurant dans le livret 3 – OAP, relatifs à la révision du PLU Communal je viens par la présente vous faire part de mon étonnement ou de mon désaccord s'il ne s'agit pas d'une simple erreur du Cabinet d'étude en charge du dossier.

Après mon rendez – vous en Mairie samedi 11 dernier avec Mme PEREIRA, adjointe à l'urbanisme, il semble bien qu'il ne s'agisse pas d'une simple erreur...

Propriétaire au 1, Pen ar Prat (référence cadastrale YK 104), je m'aperçois que le plan prévisionnel d'aménagement (OAP 6 – secteur Pen ar Prat) modifie les limites cadastrales de la propriété, le jardin attenant à la maison se trouvant intégré au projet...

Personnellement, je n'entends aucunement « apporter » mon jardin privé à ce projet que je juge par ailleurs totalement incohérent pour les motifs principaux suivants :

- Le terrain, très étroit dans sa partie « sud » prévoit la création d'une voie de desserte difficile à réaliser compte tenu de la différence de niveau importante et du talus boisé existant en surélévation.
- La réalisation d'une voie à ce niveau obligera très certainement à abattre les arbres existants en mitoyenneté, sinon la division parcellaire paraît pour le moins difficile à envisager sur cette partie de terrain...
- Le terrain objet du projet est un terrain agricole cultivé par un Agriculteur, en contradiction avec les objectifs affichés de préservation des espaces agricoles.
- Le chemin existant au débouché du projet ne permet pas une circulation en double sens (desserte actuelle d'une seule propriété).

Ceci procède de l'habitude de la Municipalité de lancer des projets sans aucune réflexion préalable d'aménagement global structurel, comme par exemple :

- La « friche » au centre bourg résulte d'une démolition il y a environ 6 mois maintenant, d'une propriété acquise par la Mairie, sans aucun projet préalable de valorisation, un appel d'offres en date du 03 courant pour une étude d'aménagement venant tout juste d'être publiée....

- Dans mon quartier d'habitation, Estrevet Poulou (cf AOP n° 5 – secteur de Kerallan), plus de 100 nouvelles maisons déjà construites, autant en projet, sans le moindre aménagement structurel de desserte...

Je reste à votre disposition pour tout complément au rendez – vous si vous le souhaitez, et vous informe dès à présent que si le projet AOP 6 (secteur Pen ar Prat) devait être maintenu en l'état, je me verrai contraint de déposer un recours par devant le Tribunal Administratif de Rennes pour faire valoir mes droits.

Veillez agréer, Madame la Commissaire Enquêtrice, l'expression de mes sentiments distingués.

Michel LE FLOC'H